



Protocole sanitaire du Club des Français-Volants de Paris

Suite à la publication du décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n°2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, la patinoire de l'Accor Arena est de nouveau accessible au club des Français Volants dans le strict respect des protocoles sanitaires.

Ce protocole sera amené à évoluer dans le temps en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des consignes des différentes instances (Gouvernement, Ville de Paris, FFHG, FFSG et Accor Arena).

Certaines consignes ont été allégées ce qui a permis la reprise des activités sportives. Chacun (salariés, bénévoles, licenciés et accompagnateurs) a une part de responsabilité dans l'application de ce protocole. Il est donc de la responsabilité de chacun de respecter les règles édictées. Toute infraction constatée pourra être sanctionnée.

Les référents sanitaires du Club sont :

- Pour la section Patinage Artistique :

Madame Stéphanie Dhaine
dhaine.stephane@orange.fr / 06 14 42 24 79

- Pour la section Hockey :

Madame Hoda Laborde
hoda_fro@yahoo.fr / 06 78 92 81 03

Dispositions générales

Suite aux nouvelles dispositions gouvernementales, l'accès à la patinoire est soumis au **pass sanitaire**:

- À compter du 21 juillet 2021 pour tous les sportifs majeurs.
- À compter du 30 août 2021 pour les bénévoles et salariés majeurs.
- À compter du 30 septembre 2021 pour les mineurs âgés de 12 à 17 ans.

Qu'est-ce que le pass sanitaire ?

- Un schéma vaccinal complet avec le délai nécessaire après l'injection pour être efficace:
 - Pfizer, Moderna, Astra-zeneca: 7 jours.
 - Johnson: 28 jours.
- Un test PCR, anti-génique ou auto-test supervisé par un professionnel de santé négatif datant de moins de 72 heures.
- Un certificat de rétablissement de la covid-19 (test PCR ou antigénique positif datant de plus de 11 jours et de moins de 6 mois)

Le contrôle du pass sanitaire

Le contrôle du pass sanitaire se fait via une appli. Tout public entrant dans l'AA devra présenter son justificatif (QRcode à scanner). Pour informations, ces données ne peuvent être conservées, il sera à présenter à chaque passage ou entrée dans l'enceinte de l'AA.

En parallèle, un registre sera tenu reprenant la date, l'identité et l'heure d'entrée et de sortie de l'AA.

Il est à noter que le contrôle du pass sanitaire se fera par le club en matinée (lundi, mardi, jeudi, vendredi et vacances scolaires jusqu'à l'arrivée du contrôle d'accès de l'Accor Arena.

Le registre de présence sera à la charge du Club.

Conformément au protocole de nos fédérations de tutelle (FFSG et FFHG), plusieurs actions sont mises en place dans les différents lieux de la patinoire :

- ◆ **Un plan d'organisation (emploi du temps, respect de la distance physique, nombre de personnes par bureau, nettoyage/désinfection, respect des gestes barrières, hygiène des mains, repérage des personnes symptomatiques, etc.) est mis en œuvre selon les préconisations détaillées dans ce document.**
- ◆ **Les personnes présentant des symptômes évoquant un Covid-19 (toux, essoufflement, fièvre, etc.) devront impérativement rester à leur domicile et se signaler au Club (réfèrent protocole sanitaire : Mme Dhaine / patinage ou Mme Laborde / hockey).**
- ◆ **Si un pratiquant mineur contrôlé par le Club présente des symptômes à son arrivée à la patinoire, il sera isolé, hors de la patinoire, sous la surveillance d'un adulte (le réfèrent sanitaire de la section s'il est là). Les parents seront contactés pour organiser un retour à domicile.**
- ◆ **S'il y a un diagnostic covid+ au sein de nos effectifs, il est demandé de prévenir le Club (responsable COVID à minima) et il est préconisé de consulter un médecin. Le club s'engage à en informer l'AA de manière officielle afin que les dispositions requises puissent être mises en place ainsi que les recommandations délivrées par l'ARS.**
- ◆ **En cas de test positif au Covid, le Club dressera la liste des personnes susceptibles d'avoir été en contact avec la personne contaminée (cas contact) pour les prévenir ainsi que l'ARS, ce qui sous-entend que le club tient à jour une liste des pratiquants pour chaque section et chaque créneau. Le registre est conservé 15 jours.
Pour la section Hockey, la FFHG en sera également informée afin de donner ses préconisations.**

Mesures d'informations et de prévention :

- Affichage des gestes barrières, des règles de distanciation physique et de lavage des mains dans les couloirs, vestiaires, sanitaires et gradins.
- Marquage pour le placement dans les vestiaires et des accompagnants dans les gradins.

- Mise à disposition de GHA avec bouchon verseur à l'entrée de la patinoire et dans les vestiaires.
- Mise à disposition d'essuie-tout dans les vestiaires et à proximité des bancs en bord de glace.
- Mise à disposition de poubelles sans couvercle dans les couloirs, vestiaires, sanitaires, à proximité des bancs en bord de glace et gradins.
- Mise à disposition de masques pour les encadrants et les bénévoles.
- Mise à disposition d'une solution désinfectante et d'essuie-tout dans les vestiaires (sous la responsabilité du responsable de l'accès au vestiaire) et dans les gradins pour la désinfection des sièges et des bancs, qui doit être réalisé après chaque passage (bénévole sinon pratiquant/accompagnateur).

Accès à la patinoire :

- **Le port du masque reste obligatoire dans l'enceinte de la patinoire pour toute personne âgée de 6 ans et plus.** La notion de masque exclue toute autre espèce de protection telle qu'écharpe, cagoule, ...
- Lavage ou désinfection des mains avec du gel hydro alcoolique (GHA) à l'entrée de la patinoire.
- Respect des sens de circulation marqués au sol.
- Interdiction de stationner dans les couloirs.

Accès aux gradins:

L'accès au gradin est autorisé aux accompagnants dans le respect des consignes sanitaires (présentations du pass sanitaire, port du masque et distanciation sociale).

Accès aux vestiaires :

Conserver les bonnes pratiques, à savoir:

- ✓ La distanciation sociale, soit 1m de distance entre individus (ou groupe de personnes entrées ensemble) d'exclure le serrage de main, embrassades etc.
- ✓ Aucune personne en bordure de patinoire en dehors des encadrants.
- ✓ Respect des emplacements marqués (dans les vestiaires et dans les gradins).
- ✓ Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique.
- ✓ Se laver régulièrement les mains.
- ✓ Éviter de toucher son visage et son masque
- ✓ Ne rien jeter ou laisser à terre (mouchoirs, masques, bouteilles, autres). Des poubelles sont mises à votre disposition à cet effet.

Accès à la glace :

- L'entrée et la sortie de la glace se feront par des portes distinctes.

REGLEMENTATION SPECIFIQUE HOCKEY

Accès à la patinoire

- La tenue d'un registre de présence à chaque activité est organisée par le Club. Le registre journalier de présence est conservé 15 jours.
 - L'utilisation des vestiaires est autorisée
 - Une désinfection des mains sera à réaliser avec du GHA à l'entrée et à la sortie de chaque vestiaire.

- Le port du masque est obligatoire pendant toute la présence dans le vestiaire.
- Les joueurs doivent respecter le marquage des places afin de maintenir la distanciation sociale requise.

Accès vestiaires

- Il est demandé de limiter au maximum la durée de présence dans le vestiaire, avant et après l'entraînement. L'accès est autorisé 25 minutes avant l'heure d'entrée en glace et doit être libéré 25 minutes maximum après la fin de l'entraînement.

- Les joueurs doivent quitter le vestiaire masqué. Le masque peut être retiré lors de l'accès à la glace.

Accès à la glace, déroulement des entraînements :

Chaque licencié :

- arrive masqué en bord de glace et doit le remettre lors de sa sortie de glace.
- devra avoir sa gourde personnelle clairement identifiée. Le prêt de gourde et plus globalement de matériel est interdit. Si un joueur n'a pas son matériel, il ne pourra accéder à l'entraînement.

Fin des activités

Le Club met tout en œuvre pour assurer la sécurité de tous mais sa réussite repose sur chacun des acteurs pour respecter et appliquer les consignes sanitaires. Toute négligence dans ce cadre pourra faire l'objet d'une sanction.

Le Club conserve les tâches jusqu'à présent définies, notamment en terme de désinfection des vestiaires et des sièges gradins utilisés.

REGLEMENTATION SPECIFIQUE PA/DG/BALLET

Accès et pratique sur la glace :

Le Club a défini également des règles de bonnes pratiques sur la glace :

Des règles de circulation sont définies pour entrer sur la glace et pour en sortir : les portes d'accès sont différenciées.

- Le port du masque n'est pas obligatoire sur la glace. Pour ceux qui le retirent, il est préconisé de le conserver sur vous dans une pochette durant la séance et le remettre avant la sortie de glace.
- Le port de gants est obligatoire.
 - Il faudra respecter 2 mètres entre chaque pratiquant, excepté pour les disciplines ne le permettant pas (couples, danse, ballet ...).
 - Les encadrants s'attacheront à conserver 10 mètres, dans les déplacements en ligne, entre les pratiquants, pour les exercices à forte intensité et 5 mètres pour les exercices d'intensité moyenne.
 - Bien identifier votre bouteille d'eau si vous en avez une et la placer au moins à un 1 mètre d'une autre sur le bord de piste.
 - Ne rien jeter ou laisser à terre (mouchoirs, masques, bouteilles ...).

Accès aux vestiaires :

- La distanciation physique sera marquée par des rubans condamnant une place sur deux.
- Les douches sont pour le moment fermées.
- Le port du masque y sera obligatoire pour les plus de 6 ans.
- Une désinfection des mains sera à réaliser avec du GHA à l'entrée et à la sortie de chaque vestiaire.
- Vous pouvez utiliser un casier en respectant les règles déjà fixées ou à fixer par le Club (pas de textiles notamment)
- Enfin, la section s'engage, après chaque passage de section, à assurer un nettoyage complet des bancs, patères et poignées de porte avec un produit bactéricide et virucide pour permettre à la section suivante d'utiliser des vestiaires sains

Utilisation du matériel du Club (patins, casques):

- Le Club continuera à proposer du matériel pour ses adhérents, notamment des patins et des casques.
Tout matériel loué sera désinfecté à l'aide d'un produit bactéricide et virucide pour qu'il puisse être réutilisé par une autre personne en toute sécurité sanitaire.
Par ailleurs, les encadrants vérifieront que tout adhérent respecte les conditions vestimentaires pour la pratique de sa discipline : collant ou pantalon, gants, casques pour les plus petits. De votre côté, nous vous demandons de :
 - Respecter les règles de distanciation lors de la prise ou la remise de votre matériel
 - Respecter les consignes vestimentaires pour la pratique de votre discipline

- Ne pas échanger de matériel : vêtement, bouteille d'eau, ...
- Laver vos textiles d'entraînement régulièrement ainsi que vos gourdes et de ne pas les laisser dans votre casier
- Désinfecter vos patins après chaque utilisation.

Bonne pratique !